



# Conditions générales de vente et d'utilisation

En vigueur au 9 mai 2022

## I. À propos de Big Picture

Le Logiciel dénommé « Big Picture » est édité par Art is code, société à responsabilité limitée au capital de 4000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 534 771 928, et dont le siège social est situé 141, avenue de Wagram 75017 Paris.

## II. Objet - Portée des Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (« CGV ») ont pour objet de fixer les conditions et modalités de l'utilisation du Logiciel "Big Picture".

**Abonnement :** souscription par le Client aux services pour une Durée de 12 mois, dont l'objet (Formule standard et Options) est précisé dans la commande ;

**Administrateur(s) :** représentant(s) du Client ayant connaissance de l'Identifiant d'administration, ayant accès à toutes les fonctions du Logiciel Big Picture pour lesquels le Client s'est inscrit et pouvant également avoir accès et modifier les données relatives à l'Inscription.

**Base client :** l'ensemble des données saisies ou importées dans le Logiciel par le Client et celles générées dans le cadre de l'utilisation du Logiciel.

**CGV :** les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation.

**Client :** toute personne morale ou physique s'étant inscrite à titre onéreux ou gratuit pour utiliser le Logiciel Big Picture dans le respect des CGV.

**Contenu :** désigne tout contenu que les Utilisateurs peuvent ajouter et classer à l'aide du Logiciel, notamment mais sans que cette liste ne soit limitative, les informations de description de films, les informations de contact des personnes et des sociétés, des

factures et des Données à Caractère Personnel ;

**Contrat :** désigne l'ensemble contractuel constitué des présentes CGV et des conditions particulières attachées au Client formalisées par l'Inscription du Client sur le Site internet Big Picture en vue de l'utilisation du Logiciel Big Picture.

**Compte :** désigne un compte valide donnant accès au Logiciel et aux prestations complémentaires souscrits par le Client ;

**Compte d'essai :** désigne le Compte d'essai mis gratuitement à disposition d'un tiers pour évaluer le Logiciel dans les conditions de l'article 4.4 ;

**Durée :** désigne le nombre ferme de mois (12) durant lequel le Client est autorisé à accéder et utiliser le Logiciel ;

**Formule standard :** désigne le niveau de prestations élémentaire associé à l'Abonnement au Logiciel qui peut être complété par une ou plusieurs Option(s) ;

**Inscription :** action du Client enregistrant ses coordonnées pour l'utilisation du Logiciel Big Picture à titre onéreux ou à titre gratuit.

**Logiciel Big Picture ou Logiciel :** désigne l'offre logicielle dénommée « Big Picture » développée par la SARL Art is code en « software as a service » (SaaS), proposant des fonctionnalités de base (formule standard) et plusieurs Options auxquels le Client peut souscrire.

**Option(s) :** désigne un ensemble de fonctionnalités regroupé dans une thématique et faisant l'objet d'un abonnement facultatif.

**Mot de passe :** il est associé au code utilisateur et nécessaire lors de la connexion.

**Navigateur :** logiciel utilisé pour naviguer sur les réseaux informatiques et leurs bases de données, plus particulièrement sur Internet.

**Site internet Big Picture :** site Internet accessible à l'adresse <https://big-pictu.re>

présentant les Services sur lequel le Client doit se connecter pour s'abonner et utiliser le Logiciel Big Picture.

Souscription : désigne l'engagement contractuel liant le Client à Art is code pour utiliser le Logiciel ;

Utilisateurs : désigne nominativement une personne physique utilisant le Logiciel Big Picture grâce à un Identifiant.

Service : désigne tout service proposé au Client sur le Site internet Big Picture.

### **III. Caractéristiques des Services proposés par Art is code**

Big Picture est un Logiciel composé d'un service de base (Formule standard) qui inclut l'inscription de films par un Administrateur ou via un formulaire public, une base de données de films, des outils pour la sélection de films, et une base de données de contacts. Cette Formule standard peut être complétée par différentes Options : facturation des inscriptions, accréditations, facturation des accréditations, upload vidéo et encodage.

Le Service est strictement réservé à des personnes majeures (18 ans au moins) disposant de la capacité de contracter.

Accès à distance : Le Client doit se connecter à Internet puis à l'adresse URL de sa Base client pour utiliser le Logiciel Big Picture. L'utilisation du Logiciel Big Picture est possible après que le Client se soit inscrit sur le Portail Big Picture ; il a accès uniquement aux Options pour lesquelles il s'est inscrit.

Le Client accède aux Services grâce à ses Identifiants. Les Identifiants sont strictement personnels et confidentiels. Le Client s'engage à les garder secrets et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Leur transmission à des tiers, par le Client, se fait sous son entière responsabilité. Tout usage des Identifiants se fait sous l'entière responsabilité du Client. En cas de perte ou de vol de l'un de ses Identifiants, le Client doit en avvertir Art is code sans délai afin d'envisager ensemble les mesures appropriées.

Le Client est informé que le Logiciel mis à disposition dans le cadre de la Souscription à la Formule Standard et ses éventuelles Options sont des progiciels standards, qui ne font pas l'objet de mesures d'adaptations spécifiques et qui ne sauraient de ce fait répondre à tous les besoins spécifiques du Client. Une offre sur-mesure peut par ailleurs faire l'objet d'un déploiement spécifique selon

des conditions particulières à définir en concertation avec le Client.

Préalablement à la Souscription aux Services, le Client est tenu de vérifier l'adéquation des services proposés par Art is code avec ses besoins. En souscrivant aux Services, le Client reconnaît avoir été entièrement informé par Art is code de l'étendue de ses obligations contractuelles souscrites aux termes du présent Contrat ainsi que des limitations de responsabilités

Le Logiciel peut être modifié en fonction des améliorations ou des mises à jour apportées sans information préalable auprès des Clients.

### **IV. Modes de contractualisation**

Lors de l'Inscription, le Client choisit les Options dont il souhaite disposer.

#### **5.1 Abonnement de base aux Services**

Le Client souscrit aux Services sous forme d'abonnement. L'abonnement de base comprend :

- la Formule standard et les Options choisies ;
- une dotation mensuelle (non cumulable d'un mois sur l'autre) de crédits d'e-mailing ;
- l'hébergement illimité de la Base client ;
- les évolutions dans la limite du périmètre fonctionnel initial des modules souscrits ;
- la maintenance illimitée par e-mail et messagerie instantanée.

#### **5.2 Souscription additionnelle à une Option ou modification de l'abonnement**

À tout moment, le Client a la possibilité de modifier en ligne les caractéristiques de son Inscription. Il peut ainsi upgrader ou downgrader son abonnement. Cela signifie qu'il peut s'inscrire pour utiliser d'autres Options, ou supprimer à tout moment des Options. La modification de son abonnement donne lieu à une nouvelle facture le mois suivant la demande du Client.

Seuls les Administrateurs sont habilités à modifier l'Inscription. Toutes ces opérations peuvent entraîner des modifications du montant des services facturés au Client. Le Client en est tenu informé lors de la modification de ses Inscriptions.

#### **5.3 Compte d'essai**

Art is code offre la possibilité de créer gratuitement un compte afin d'évaluer Big Picture.

Ce Compte d'essai est mis à disposition pendant une durée de trente et un (31) jours à compter de la mise en service et dans les conditions suivantes :

- il n'est possible de créer qu'un seul Compte d'essai et cette offre n'est pas renouvelable ;
- l'accès au Compte d'essai suppose d'avoir pris connaissance des CGV et de les avoir acceptées avant d'accéder au Logiciel ;

La responsabilité d'Art is code ne saurait être engagée à quelque titre que ce soit du fait de l'utilisation du Logiciel à titre d'essai. Art is code ne sera tenue à aucune indemnité d'aucune sorte en cas de dysfonctionnement du Logiciel, pendant toute la durée de l'essai.

Art is code se réserve la possibilité de supprimer sans préavis tout Compte d'essai ne respectant pas les dispositions qui précèdent ou toute autre disposition des présentes CGV.

Dans l'hypothèse où l'essai n'est pas suivi par la Souscription d'un Compte, Art is code supprimera le Compte d'essai et les données associées, dans un délai d'un (1) mois à compter de la fermeture du Compte d'essai.

## V. Prix et facturation

### Prix

Les prix de tous les Services délivrés par Art is code sont indiqués dans le menu "Tarifs" du Site internet Big Picture. Ces prix sont exprimés hors taxe en euros. La facturation faite aux Clients sera donc majorée des droits et taxes en vigueur à la date de facturation.

Art is code se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Cependant, les Clients seront informés par tout moyen de ces changements de tarifs un mois avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs. Les nouveaux tarifs entreront en vigueur dès leur mise en place pour les nouveaux Clients ou pour les nouvelles inscriptions pour les Clients existants.

Art is code se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes. Les tarifs d'abonnement mentionnés ne comprennent pas l'accès à Internet et les coûts de ligne téléphonique. Il relève de la responsabilité du Client de se connecter à Internet. Art is code ne peut être tenu pour responsable de la qualité de la connexion proposée par le Fournisseur d'Accès à Internet du Client.

### Engagement annuel

Le Client peut choisir sur le Site internet Big Picture une Inscription annuelle (pour 365 jours) ou mensuelle (pour 31 jours). La durée choisie vaut engagement de la part du Client. Aucun remboursement ne pourra être effectué si le Client décide de résilier son contrat avant la fin de la période couverte par son dernier règlement.

### Facturation

Le Client peut opter pour le paiement mensuel de son Abonnement, accordé par Art is code dans les conditions suivantes :

- engagement sur 12 mois ;
- prélèvement automatique SEPA.

Lors de l'Inscription du Client, Art is code émet une facture. Ensuite, Art is code émettra une facture mensuelle en fonction des modifications éventuelles apportées par le Client à son Inscription initiale (ajout d'Options ou de Services supplémentaires) et des consommations supplémentaires du mois liées à l'utilisation de certains Logiciels.

Le Client a la possibilité de régler ses factures selon les modes de règlement suivants :

- par chèque : libellé en euros et tiré sur une banque de la communauté européenne. Le chèque devra être établi à l'ordre de : Art is code et envoyé à l'adresse suivante : Art is code 141 avenue de Wagram 75017 Paris.
- par prélèvement automatique SEPA : le Client devra adresser à Art is code le formulaire mis à sa disposition lors de son Inscription. Ce formulaire est disponible en ligne pour les Administrateurs du Client.

Toutes les factures émises par Art is code sont payables à réception. Toutefois le Client dispose d'un délai de sept jours calendaires pour effectuer son règlement. Au-delà de ce délai, Art is code se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accès à ses Services jusqu'au paiement de l'intégralité des sommes dues par le Client à Art is code. Les frais d'impayés seront refacturés aux Clients. En outre Art is code se réserve le droit de résilier le Contrat.

Tout retard de paiement à l'échéance, pourra entraîner de plein droit l'application d'une pénalité de retard égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal portant sur le montant de la facture non réglée et donner lieu à la suspension des services et/ou à la résiliation le Contrat outre une indemnité de 40 € pour frais de recouvrement.

Le Client s'engage à informer Art is code de toute modification de ses coordonnées

postales et bancaires ou de toute autre information nécessaire aux relations commerciales entre le Client et Art is code.

Tout désaccord du Client concernant la facturation et la nature des Services devra être exprimé par lettre motivée adressée en recommandé avec accusé de réception dans le délai de quinze jours à compter de la date d'émission de la facture. En l'absence d'une telle lettre, le Client sera réputé avoir accepté la facturation.

Toutes les factures sont adressées au Client par voie électronique. Sur demande du Client, des factures papier pourront lui être adressées.

## **VI. Pré-requis**

Pour utiliser le Logiciel Big Picture, le Client doit disposer :

- d'un micro-ordinateur de type PC ou Mac lui permettant d'accéder à Internet, d'une tablette ou d'un smartphone ;
- d'une connexion Internet ;
- de la dernière version du Navigateur Mozilla Firefox ou Google Chrome ou Microsoft Edge ou Safari ou Opera ou du Navigateur par défaut de son smartphone.

Tous les coûts nécessaires à l'équipement et à la connexion du Client à l'Internet et à l'utilisation des Services proposés par Art is code sont à l'entière charge du Client.

## **VII. Accès aux Services**

L'obligation souscrite par Art is code est une obligation de moyens. Dans ce cadre, Art is code s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession.

Art is code s'efforcera d'offrir un accès 24 heures sur 24, tous les jours de l'année sauf en cas de force majeure, telle qu'elle est définie à l'article intitulé « Force Majeure » ci-après, en cas de panne, de défaillances dues à l'hébergeur, d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des Services comme des matériels. Art is code fera toute diligence pour fournir une qualité d'accès suffisante pour suivre l'évolution du trafic du service de ses Clients. En cas de montée en charge trop rapide, Art is code peut être tributaire des délais de livraison des constructeurs de matériels ou d'installation des lignes Internet ou d'écriture de nouveaux Logiciels.

Le Client reconnaît que le Logiciel utilisé sur la plateforme serveur relève d'un domaine particulièrement complexe en matière de technique informatique et qu'en l'état actuel des connaissances, ils ne peut matériellement faire l'objet de tests ni d'expériences couvrant toutes les possibilités d'utilisation. Le Client accepte donc de supporter les risques d'imperfection ou l'indisponibilité de la plateforme serveur sans que cela constitue pour autant une défaillance dans les obligations d'Art is code.

## **VIII. Interruption du service pour maintenance et amélioration**

### **Interruption pour mises à jour légères**

Les interruptions de service pour mettre à jour le Logiciel et les structures des bases de données peuvent être effectuées tous les jours à partir de 22 heures. Ce type de mise à jour n'entraîne une interruption de service que de quinze minutes au maximum.

### **Interruption pour mises à jour importantes**

Les interruptions de service pour les mises à jour importantes (par exemple : mise en place d'une nouvelle version comprenant des modifications importantes sur la base de données) ont lieu au plus une fois par mois. A partir de 22 heures, ce type de mises à jour peut entraîner une interruption de service allant de 22 heures à 6 heures du matin.

### **Interruption d'urgence**

En cas d'absolue nécessité, Art is code se réserve la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à une intervention technique de maintenance ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement de ses Services et ce quelle que soit l'heure et la durée de l'intervention.

## **IX. Utilisation des Services et de Logiciel par le Client**

L'utilisation de Logiciel se fait sous la responsabilité du Client, en sa qualité de professionnel indépendant. Il est expressément précisé qu'Art is code fournit des outils logiciels mais ne saurait en aucun cas se substituer à une quelconque fonction de l'entreprise cliente. Les conseils qu'Art is code délivre ne sont donnés que pour l'utilisation du Logiciel et en aucun cas pour l'organisation ou la gestion du Client, lequel exerce son activité en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence la totalité des risques et périls de son activité.

Le Client s'interdit toute utilisation des Services et du Logiciel à des fins illicites ou pour exercer des activités illégales.

Dans le cadre de l'utilisation de Logiciel, le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à la protection des données personnelles.

Le Client s'engage notamment à respecter les règles et des bonnes pratiques applicables à l'envoi des mailings et plus généralement la prospection commerciale.

Le Client s'engage en outre à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle tels que droits d'auteur, droits sur les brevets, dessins et modèles ou sur les marques.

Le Client garantit Art is code de toute action en revendication de tiers, liée au contenu des informations transmises, diffusées, reproduites notamment celles résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité, à un droit de propriété lié à un brevet, à une marque, à des dessins et modèles, à des droits d'auteur ou celles résultant d'un acte de concurrence déloyale ou parasitaire ou d'une atteinte à l'ordre public, aux règles déontologiques régissant Internet, aux bonnes mœurs, au respect de la vie privée (droit à l'image, secret de la correspondance...) ou à d'autres dispositions du Code Pénal.

Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus, et notamment tout contenu diffusé susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraînera le droit pour Art is code de déconnecter et/ou d'interrompre sans délai les Services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le Contrat, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels Art is code pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, le Client s'engage à payer les sommes restantes dues au jour de la résiliation.

## **X. Dispositions relatives aux données figurant dans le Logiciel**

La Base client est constituée de l'ensemble des données saisies ou importées dans le Logiciel par le Client et celles générées dans le cadre de l'utilisation du Logiciel.

La Base client est la propriété du Client. En conséquence, sauf accord du Client, Art is code s'interdit d'utiliser cette base pour son propre compte.

Lorsque cette Base client comporte des données à caractère personnel, leur

traitement par Art is code est régi par l'article 12 ci-après.

Le Client est seul et entier responsable des données et informations figurant dans sa Base client et qui sont rendues disponibles à tous les Administrateurs et aux Utilisateurs autorisés du Client.

## **XI. Données personnelles : dispositions applicables du fait de la qualité de sous-traitant d'Art is code**

En application de l'article 28 du Règlement Général de la Protection des Données, il est précisé qu'Art is code agit en qualité de sous-traitant à l'égard du Client lequel est le Responsable de traitement de toutes les Données Personnelles figurant au sein de sa Base Client.

### **12.1 Objet et finalité du traitement confié en sous-traitance**

Art is code s'engage à ne traiter les Données Personnelles fournies par le Client et hébergées au sein de Logiciel qu'aux fins de permettre la fourniture et l'exécution des Services commandés par le Client au titre de son Abonnement étant précisé que la nature et la finalité principale du traitement est la gestion de la relation client qui traite des données personnelles suivantes : Nom, prénom, organigramme, tél et mail professionnels et personnels. Selon les Services souscrits par le client, l'Abonnement peut avoir des finalités complémentaires précisées ci-après :

- l'envoi d'emails. Cette sous-finalité peut engendrer le traitement des données personnelles suivantes : nom, prénom, mail pro, mail perso, adresse IP ;
- la gestion d'agendas et de disponibilités. Cette sous-finalité peut engendrer le traitement des données personnelles suivantes : nom, prénom, données de localisation ;
- la mise à disposition d'une base de données de personnes physiques et morales. Cette sous-finalité peut engendrer le traitement des données personnelles suivantes : Nom, prénom, organigramme, adresse postale, tél et mail pro ;
- l'édition de factures. Cette sous-finalité peut engendrer le traitement des données personnelles suivantes : transaction financières et clauses contractuelles.

Les catégories de personnes concernées sont exclusivement les contacts professionnels du Client.

Les données sont exclusivement destinées à Art is code et les sous-traitants auxquels il fait appel pour la fourniture des Services.

Les données sont hébergées sur la plateforme dédiée et sécurisée d'Art is code, dans un centre de données situé en France. Les serveurs d'Art is code sont gérés par un professionnel de l'hébergement web : Octopuce. Le Contenu du Client, qu'il soit stocké, mis en ligne ou téléchargé par les Utilisateurs, est sauvegardé sur des serveurs externes dédiés appartenant à Art is code. Le Contenu du Client est stocké sur les serveurs d'Art is code pendant dix-huit (18) mois après la fin de son Abonnement, sauf pour les éventuels Contenus dont la conservation plus longue serait imposée par la législation ou la réglementation.

Art is code ne permet l'accès au Logiciel et aux Contenus qu'aux personnes spécifiquement autorisées par Art is code et par le Client et met en œuvre les mesures et moyens techniques nécessaires pour assurer la sécurité des connexions, des Contenus des Clients et de leurs Données à Caractère Personnel.

## **12.2 Obligations d'Art is code vis-à-vis du responsable de traitement**

En tant que sous-traitant, Art is code s'engage à :

- traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/ont l'objet de la sous-traitance ;
- traiter les données conformément aux instructions documentées du Client en tant que responsable de traitement. Si Art is code considère qu'une instruction constitue une violation du Règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des États membres relative à la protection des données, elle en informe immédiatement le Client. En outre, si Art is code est tenue de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel elle est soumise, elle doit informer le responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;
- garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées ;
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel s'engagent à respecter

la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité et reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel ;

- prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut.

## **12.3 Sous-traitance.**

Dans le cadre de la fourniture de ses Services, Art is code est autorisé à faire appel à un autre sous-traitant (ci-après, « le sous-traitant ultérieur ») pour mener des activités de traitement spécifiques et notamment l'envoi de mailings. En tout état de cause, le sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations qui incombent à Art is code sur le traitement des données sous-traitées.

La liste des sous-traitants est tenue à la disposition du Client et peut être fournie sur simple demande.

Art is code informera préalablement et par écrit le Client de tout changement envisagé concernant la sous-traitance ultérieure. Ce dernier disposera d'un délai minimum de 15 jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections.

## **12.4 Droit d'information des personnes concernées**

Il appartient au Client en sa qualité de Responsable de traitement de fournir aux personnes concernées par les opérations de traitement toutes les informations prévues par le Règlement européen sur la protection des données et notamment aux articles 13 et 14.

## **12.5 Exercice des droits des personnes**

Les demandes d'exercice des droits des personnes concernées et notamment le droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement s'exercent directement auprès du Client.

Toute demande ayant un impact sur les prestations fournies par Art is code et sur les traitements réalisés devra être immédiatement transmise par le Client à Art is code. Dans la mesure du possible, Art is code aidera le Client à s'acquitter de son obligation de donner suite à ces demandes, et pourra notamment lui proposer la fourniture de solutions permettant la gestion des droits.

## **12.6 Notification des violations de données à caractère personnel**

Art is code notifie au Client toute violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Client de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

## **12.7 Durée du traitement**

La durée du traitement est identique à la durée de souscription aux Services telle que conclue par le Client et prend fin en conséquence à la cessation de celle-ci.

## **12.8 Sort des données**

Au terme du Contrat, Art is code s'engage à :

- détruire toutes les données à caractère personnel traitées pour le compte du Client, étant précisé que ceci ne préjudicie pas aux droits ou aux obligations de chaque Partie de procéder à l'archivage des données dans les conditions autorisées par la réglementation applicable ;
- et, sur demande du Client, à lui en restituer une copie électronique sous format csv ou Excel dans les 10 jours suivant la fin du Contrat, si le Client lui en fait la demande par courrier électronique.

## **12.9 Mesures de sécurité**

Dans le cadre du traitement des données pour lesquelles Art is code intervient comme sous-traitant du Client, Art is code déclare mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées au regard du RGPD.

## **XII. Durée du Contrat – Résiliation**

### **Durée**

Le Contrat prend effet le jour de l'Inscription par le Client pour une durée de douze (12) mois et est renouvelé par tacite reconduction.

### **Résiliation du Contrat à l'initiative du Client**

Le Contrat peut être dénoncé à tout moment par le Client par courrier électronique à l'adresse [hello@big-pictu.re](mailto:hello@big-pictu.re) avant l'échéance de l'Abonnement en cours. Le Client reconnaît devoir néanmoins exécuter l'ensemble de ses obligations et payer le prix convenu pour l'Abonnement en cours. Aucun remboursement ou crédit ne peut être fait pour une utilisation partielle du Logiciel.

Le Contrat pourra également être résilié par le Client en cas de manquement d'Art is code après l'envoi d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et demeurée infructueuse après un délai de 30 jours.

### **Résiliation du Contrat à l'initiative d'Art is code pour non-paiement d'une facture ou manquement**

Art is code se réserve le droit de résilier le Contrat à tout moment en cas de non-respect par le Client de ses obligations (non-paiement des factures, commission d'une infraction judiciaire, etc.). La résiliation interviendra après l'envoi d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et demeurée infructueuse après un délai de 30 jours.

En outre, Art is code se réserve le droit suspendre ou de résilier unilatéralement le Contrat dans le cas où la quantité d'informations chargées et/ou échangées par le Client perturberait gravement le fonctionnement aux serveurs et donc au fonctionnement de ces serveurs pour les autres Clients. La suspension interviendra après l'envoi d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et demeurée infructueuse après un délai de 10 jours.

## **XIII. Propriété d'Art is code et droit d'usage du Client sur le Logiciel**

Le Logiciel ainsi que le Site internet Big Picture sont reconnus par le Client comme une œuvre de l'esprit que lui-même et les membres de son personnel s'obligent à considérer comme telle.

Le Client n'acquiert, d'autre part, aucun droit quel qu'il soit sur la marque « Big Picture ».

Les Services sont mis à la disposition du Client sous forme d'abonnement principalement. Cet abonnement ne confère au Client qu'un droit d'usage privé, personnel, non transmissible et non exclusif sur le Service ou l'un de ses éléments qui comprend un droit de reproduction temporaire, durant la connexion sur son équipement, pour stockage aux fins de représentation à l'écran.

Dans le cas où la société Art is code viendrait à cesser ses activités, sans que celles-ci ne soient reprises et assumées par une autre entreprise, Art is code s'engage à abandonner toute propriété sur se Logiciel et à remettre à la communauté des Clients et à titre gracieux l'ensemble des codes sources commentés de

se Logiciel, ainsi que l'ensemble de leurs données à chacun des Clients.

#### **XIV. Responsabilité**

La responsabilité de chaque partie ne pourra être mise en cause qu'en cas de faute prouvée par l'autre partie.

De manière générale, aucune des parties ne pourra, en aucun cas, être considérée comme responsable des dommages indirects, tels que définis par la jurisprudence et les tribunaux français causés à l'autre partie et notamment ceux résultant de l'utilisation du Logiciel ou l'impossibilité d'utiliser le Logiciel. Les Parties conviennent que constituent des dommages indirects.

En outre, dans l'hypothèse où la responsabilité de l'une ou l'autre des parties serait engagée, la réparation du préjudice subi ne pourra excéder le montant de l'abonnement annuel du Service versé par le Client au cours des 12 derniers mois précédents le fait générateur du dommage subi.

#### **XV. Force majeure**

La responsabilité d'Art is code sera entièrement dérogée si l'inexécution de l'une ou l'autre ou de la totalité des obligations mises à sa charge et prévues par les présentes CGV, résultent d'un cas de force majeure.

Pour l'application des présentes CGV, la force majeure se définit comme un événement imprévisible et/ou inévitable et indépendant de la volonté d'Art is code.

Si l'exécution du Contrat, ou de toute obligation incombant à Art is code au titre du Contrat et des présentes CGV, est empêchée, limitée ou perturbée en raison d'un cas de force majeure, Art is code sera alors dispensée de l'exécution des obligations contractuelles considérées.

Dans ce cas, Art is code pourra demander la résiliation du présent Contrat, sans être tenue à verser une quelconque indemnité, et en conservant le bénéfice des sommes dues à la date de la demande de résiliation.

En tout état de cause, la partie défaillante en raison d'un cas de force majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce cas de force majeure, et les obligations nées du présent Contrat seront suspendues pendant toute la durée du cas de force majeure.

#### **XVI. Droit applicable**

Le présent Contrat est intégralement soumis à la loi française.

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES OPERATIONS D'ACHAT ET DE VENTE CONCLUES EN APPLICATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRETATION, LEUR EXECUTION, LEUR RESILIATION, LEURS CONSÉQUENCES ET LEURS SUITES ET QUI N'AURAIENT PAS PU ETRE RÉSOLUS A L'AMiable SERONT SOUMIS AUX TRIBUNAUX DE PARIS, SAUF APPLICATION DE RÈGLES DE COMPÉTENCE D'ORDRE PUBLIC RENDANT INOPPOSABLES LA PRÉSENTE DISPOSITION.

#### **XVII. Généralités**

Le Client s'interdit expressément de céder à titre onéreux ou gratuit, tout ou partie des droits et obligations qu'il détient du fait du présent Contrat

Le présent Contrat annule et remplace toute autre proposition ou accord antérieur relatif au même objet.

La nullité d'une des clauses du Contrat en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses du Contrat de réalisation qui garderont leur plein effet et portée entre les soussignés.

Le fait qu'Art is code ne se prévale pas à un moment donné de l'une des clauses du présent Contrat, et/ou d'un manquement par le Client à l'une de ses obligations contractuelles ne peut être interprété comme valant renonciation par Art is code à se prévaloir ultérieurement de l'une desdites clauses ou obligations contractuelles.